



FICHE ACTION

# 1.4.2

## INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES POLITIQUES D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT

- **Orientation stratégique :** Construire un Territoire résilient pour répondre aux effets du changement climatique et offrir aux habitants un cadre de vie attractif
- **Objectif opérationnel :** 1.4. Intégrer les objectifs de Transition écologique dans les politiques publiques
- **Objectifs transversaux :**
  - 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
  - 1.2 Mettre l'eau au coeur du développement territorial
  - 1.3 Renforcer les continuités écologiques et préserver la qualité des sols
  - 1.5 Reconnecter l'Homme et la Nature

### Type d'action

- ✓ Atténuation
- ✓ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ✓ Études
- Action impliquant la population

### Priorité :

**Incidence sur l'environnement :**  
**Incidence sur les populations :**  
**Coût de l'action**  
**Moyens humains :**

### Références

**ODD - ONU :** 3, 11, 13, 15  
**SRCAE :** ACC 1.1, ACC 1.2, ACC 1.4, ACC 1.5  
**PCAEM :** ACC1, ACC4, ACC6, ACC7  
**En lien avec l'action :**  
 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 1.3.2, 1.4.1, 1.4.2, 1.5.1, 5.1.1, 5.2.1, 5.2.2

### PILOTAGE DE L'ACTION : Direction de l'Urbanisme



#### PARTENAIRES :

Associations environnementales, Métropole du Grand Paris, Conseil Départemental du Val de Marne, Communes, Aménageurs, Promoteurs, SPL Marne au Bois, Citoyens, Agence Française de la biodiversité, Agence Régionale de la biodiversité, ADEME, CDC Biodiversité, VNF, Région Ile de France, Etat, DRIEE, Cluster Eau Milieux Sols, AEV, CAUE 94, ANAH



#### SERVICES MOBILISÉS :

Direction de l'Aménagement, Direction de l'Assainissement, de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de l'Informatique et du SIG, Direction des Déchets et de l'Environnement, Direction du Lien Social, de l'Habitat, du Logement et de la Politique de la Ville

### Contexte - Enjeux

Le territoire souhaite avoir une vision globale et intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement. Notamment, en matière de transition écologique et énergétique dans le but d'anticiper et d'orienter un aménagement durable et plus résilient.

Plusieurs axes sont à intégrer :

- Résilience du territoire face aux effets de changement climatique
- Mobilités durables
- Transition énergétique et économie circulaire
- Fédérer les acteurs et favoriser l'innovation
- Information, communication et sensibilisation des citoyens, agents, élus, etc.

Dans le cadre de cette action, un intérêt spécial sera porté à la morphologie urbaine et l'urbanisme transitoire, évolutif et innovant.

**Modalités de mise en œuvre :****1. MOBILISER LES RESSOURCES IMMOBILIÈRES INEXPLOITÉES :**

- Réaliser une étude afin d'identifier le parc immobilier concerné (logements vacants et bureaux inexploités)
- Réaliser une étude de faisabilité sur les mesures pouvant être mises en place pour favoriser la remise sur le marché des logements vacants et la transformation des bureaux

**2. FIXER DES OBJECTIFS ÉNERGIE-CLIMAT DANS LE PLUI :**

- Préserver les zones calmes, de santé et de bien-être,
- Préserver les continuités écologiques notamment en sanctuarisant les zones de biodiversité et en préservant les zones naturelles
- Lutter contre l'imperméabilisation et fixer un coefficient de pleine terre dans toute opération d'aménagement, y compris dans le logement individuel
- Dans les aménagements, favoriser les solutions fondées sur la nature (gestions des eaux pluviales à la parcelle, végétalisation en particulier la végétalisation de pleine terre, par exemple)
- Encourager une morphologie urbaine (espaces et forme bâtie) permettant de lutter contre les îlots de chaleur (cf. Fiche d'action 1.4.1.)
- Dans les opérations d'aménagement et de rénovation, favoriser le transport en commun et la mobilité douce,
- Favoriser la diversification des énergies
- Dès que possible, favoriser le recours aux réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement
- Maintenir et favoriser la mixité fonctionnelle dans les quartiers
- Dans les nouveaux projets limiter les éclairages en nombre et en intensité
- Encourager la mise en place de sources lumineuses moins impactantes pour la biodiversité

**3. ENCOURAGER L'EXPÉRIMENTATION DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉNOVATION URBAINS :**

- Favoriser les labels ou les chartes promoteurs et aménageurs : exemples HQE aménagement et Habitat
- S'engager dans la démarche Ecoquartier

**4. GÉRER ET VALORISER LOCALEMENT LES TERRES ET AUTRES MATÉRIAUX DE DÉCONSTRUCTION DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT**

- Analyse de besoins et offre de déblais – remblais (terres inertes) pour la gestion à l'échelle du projet d'aménagement (voire possible mutualisation à l'échelle du territoire)
- Expérimentation des plateformes numériques pour la logistique (temporalités et transport des terres)
- Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, analyser les potentiels de recyclage des matériaux et équipement (économie circulaire)

**5. FIXER DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE DANS LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL :**

- Fixation de plage d'extinction nocturne
- Limitation du numérique

**Résultats attendus :**

- Réduction de GES liée à l'aménagement et l'urbanisme
- Un territoire plus résilient face au changement climatique, réduction de risques et la vulnérabilité de la population
- Protection des surfaces de pleine terre

**Indicateurs :**

- Taux de pleine terre et surface d'infiltration dans les projets d'aménagement**
- Nombre de projets d'aménagement en lien avec la protection et de restauration des TVB**
- Taux de recyclage des matériaux et d'équipement de déconstruction**
- Taux de matériaux biosourcés**

**Calendrier - À définir**